

Procès-Verbal du conseil municipal du 20 Octobre 2022

Conseillers présents : Mesdames ANTON, GALIBERT, JEFFREDO, PLANAT, SUNE
Messieurs BEDNARSKI, CHRISTOPHEL, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE, VANGEL

Conseillers absents excusés

Madame GROS qui a donné pouvoir à M. SALIEGE

Madame MORIN qui a donné pouvoir à Mme GALIBERT

Monsieur BOUDOURESQUE qui a donné pouvoir à Mme SUNE

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Approbation

Le PV du CM du 27 Septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

34-2022 Délibération portant sur l'actualisation du montant maximal de l'IFSE

Le Maire rappelle la délibération du 22 janvier 2019 qui était venue modifier la délibération du 17 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal avait décidé l'instauration du RIFSEEP, régime indemnitaire créé pour le personnel de la fonction publique d'état et transposable au personnel territorial qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Il est composé de 2 parties : l'IFSE et le CIA.

Le maire propose de modifier l'article 2 de la délibération comme suit :

La phrase « Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret 2010-997 du 26 août 2010, le RIFSEEP (**uniquement l'IFSE ou uniquement le CIA ou les 2**) sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants : » est modifiée comme suit :

« Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret 2010-997 du 26 août 2010, le RIFSEEP, **uniquement sur la part de l'IFSE**, sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants » :

L'article 7 de la délibération fixant la répartition par groupe de fonction (IFSE et CIA) est annulé et remplacé dans son intégralité comme suit ; la modification proposée porte sur le montant maximal de l'IFSE pour un temps plein qui devient le montant maximal réglementaire autorisé.

Article 7 : Répartition par groupes de fonction (IFSE et CIA)

	Catégorie	Groupe	Montant maximal brut IFSE annuel autorisé par délibération municipale du 27 10 2022	Plafond annuel brut IFSE réglementaire autorisé	Montant maximal brut CIA annuel autorisé par délibération municipale (Inchangé)	Plafond annuel brut CIA réglementaire autorisé	Montant global brut annuel du RIFSEEP à ne pas dépasser
Filière administrative							
Rédacteur territorial	B	B2	16015	16015	2185	2185	18200
Adjoint administratif	C	C1	11340	11340	1260	1260	12600
Filière Technique							
Agent de maîtrise	C	C1	11340	11340	1260	1260	12600
Agent technique polyvalent C2	C	C2	10800	10800	1200	1200	12000
Filière médico sociale							
ATSEM	C	C1	11340	10800	1260	1260	12600

Tous les autres chapitres restent inchangés.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 35-2022 portant sur les travaux d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux et la demande de subvention

Le maire expose aux membres de l'assemblée les travaux envisagés dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux.

Une mise en concurrence a été effectuée par voix consultative auprès de plusieurs entreprises pour un montant de 120 000€.

Il demande au conseil de se prononcer sur les travaux retenus et de l'autoriser à signer les demandes de subvention afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 36-2022 portant sur la subvention à la Calandreta

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de la Calandreta. Il expose au conseil municipal qu'il y a lieu de déterminer son montant pour l'année scolaire 2022/ 2023.

Le maire propose de verser 100€ par enfant scolarisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Discussions

Réponse appel d'offres Révision du PLU

2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : COGEAM et SOLIHA. La commission ad hoc composée de Mmes PLANAT, SUNE, JEFFREDO et Ms VANGEL, BOUDOURESQUE, CHRISTOPHEL et SALIEGE va se réunir afin d'examiner les 2 soumissions.

Point sur les commissions

Sécurité : les statistiques démontrent que le nombre de véhicules respectant la limite de vitesse de 30 km / h est en forte hausse.

Il reste cependant des irréductibles qui doivent faire l'objet de contrôles renforcés et d'amendes. La commission suggère de faire un article de presse sur le sujet.

Il reste des sujets à améliorer :

Comment matérialiser la priorité à droite ;

Remonter auprès de la Préfecture le passage à 30 km/h dans tout le village pour une mise à jour des GPS ;

Orthogonaliser le carrefour de la route de Jouarres : l'étude est lancée avec l'ATD. En effet, nous ne pouvons rien modifier sur cette route qui est départementale ;

Interdire la circulation des poids lourds sur certaine entrées du village et / ou faire des chicanes.

La commission va par ailleurs faire des propositions sur la rue des remparts qui serait plus empruntée depuis que le village est à 30km/h.

La commission demandera à la Police Municipale de participer à sa prochaine réunion.

Environnement

La commission a fait le tour des projets et a repris le reste à faire :

Portail neuf : Eclairage des fenêtres du portail neuf, visible depuis la promenade la nuit. Ce projet est à revoir au regard de l'augmentation du coût de l'énergie et de notre décision d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Jardin des plantes : la table d'orientation peut être intégrée sur le dessus du décrochement, avec un aménagement de l'accès en vieilles pierres. Avantage : ce sera moins onéreux que de créer une table complète. Voir qui pourrait réaliser cet ouvrage ;

Fontaine St André : revoir les joints entre les pierres pour mettre le mur en valeur, repeindre la grille, prévoir un éclairage solaire pour mettre en valeur la fontaine. Voir si cela est réalisable en Régie

Entrée de village par la route de Pépieux : L'appel à don d'objets à mettre en valeur passé dans un numéro d'Azille info n'a rien donné. Etudier la possibilité de réaliser un puit en pierre en régie. G. Fongaro va de son côté voir s'il peut récupérer un tonneau.

Aire de Camping-car : le choix de l'emplacement n'est pas arrêté. La commission réenvisage une installation à la gare.

Château d'eau : les poubelles ont été regroupées sur l'aire autour du château d'eau. Il faut envisager de le soustraire aux regards. Un habillage avec de la végétation est possible à condition de réorganiser l'espace et de s'assurer que la visibilité routière est conforme quand on sort du lotissement.

Exploiter les panneaux Azille à 5 mn démontés suite à l'injonction, en les installant sur la commune et en masquant la formule « à 5 mn ». Projet toujours en cours.

Boîte à livre : projet en réflexion.

Croix St Jacques Rte de Rieux : La végétation masque complètement la croix. Jean Christophel. et Mimi Sune vont aller

sur place pour voir ce qu'il y a lieu de faire.

Chemin de Homps : Géraldine Anton nous signale qu'une grosse pierre s'était détachée du mur et était tombée sur la route. Il semblerait qu'elle ait été remise en place approximativement. A voir sur place pour action.

Commission Jardins partagés

Les statuts et le règlement intérieur sont rédigés à l'état de projet. Le tracteur va être repassé sur le terrain. La cuve doit être placée horizontalement sur des plots en hauteur. Un devis concernant le raccordement au Bas-Rhône est arrivé pour un montant de 6125€. Il faut prévoir le grillage ainsi que les plantations. Concernant les cabanes de jardins, les ESAT ne les fabriquent pas. Voir avec les CFA ou d'autres fournisseurs.

La communication auprès des habitants a été faite officiellement cette semaine. Il y a à ce jour 19 inscrits.

Point sur le budget 2022 et perspectives 2023

Chapitre 11 : Nous avons un rappel de facture de 8200€ sur l'énergie.

Chapitre 12 : frais de personnel : nous constatons une augmentation de 25000€ due à l'augmentation du point d'indice intervenue au 1^{er} juillet compensée par le remboursement des rémunérations du personnel (chapitre 13) puisque nous avons perçu 35000€ contre 15000 € budgétés.

Nous avons une interrogation sur les dotations de l'ETAT qui sont un peu en retard. Tout devrait s'équilibrer d'ici la fin d'année.

Du côté des investissements nous savons que ceux relatifs aux jardins partagés et à la borne de recharge électrique ne se feront pas sur 2022. Nous n'avons pas d'inquiétude pour l'exercice 2022.

2023 : Nous savons que l'énergie va nous coûter beaucoup plus cher. Il faut tabler sur un doublement du prix de l'électricité et un prix du gaz multiplié par 6. L'Etat devrait compenser la moitié de la hausse des coûts de l'énergie.

Le budget 2023 va de toute façon être fortement impacté par ces hausses. Nous aurons une marge de manœuvre suite à la renégociation des photocopieurs qui va nous faire passer d'un coût de 50000 à 8000€ par an (forfaits plus bas, prix de la copie divisée par 2, 3 copieurs au total au lieu de 5, montant de location mensuelle des photocopieurs divisé par 10).

Point sur l'épicerie de la Promenade

La vente n'est pas allée jusqu'au bout. Elle va être cassée. La propriétaire va dénoncer le bail. Quand tout sera soldé, la propriétaire remettra en vente.

TAG anti Ukraine

Tags au pochoir sur certains murs de Laure Minervo (« cassez-vous les ukrainiens »). Affaire remontée à la gendarmerie.

Conseil de territoire le 07/11 à Puichéric à 18H

Tous les conseillers sont conviés.

Cérémonie du 11 novembre

Le maire demande aux conseillers d'être dans la mesure du possible d'être présents.

Questions diverses

Gilles Fongaro : une petite voiture blanche est garée depuis un mois le long du mur à Jouarres. Nous allons voir avec la police municipale

Jean Sigé : utilisation des locaux de la gare : Jean se déclare très étonné des réactions des voisins se plaignant du bruit qui a entraîné le refus de louer les locaux de la gare le soir. Il exprime son désaccord. Nous allons reconsidérer la question.

Chantal Planat : salle Maynadié : où en sont les travaux ? la fin des travaux est prévue pour juin 2023. Elle souligne par ailleurs que le nouvel éclairage LED de La Promenade est très doux et chaleureux.

Karine Dimond : la commission Jeunesse : on reprendra les décorations de Noël de l'année dernière. Karine pense associer les jeunes à la distribution des colis de Noël aux aînés. Elle va par ailleurs essayer de faire le lien avec le Comité des Fêtes azillois dont elle salue la renaissance.

Guy Bednarski : Guy signale que des aboiements très forts et permanents perdurent dans le quartier du château d'eau.

Mimi Sune rappelle les événements passés ou à venir :

29/10 Fête des vendanges organisée par le comité des fêtes azillois

Octobre rose : pour une première, la municipalité se réjouit de la réussite de la manifestation qui a réuni 50 participants au total et permis de récolter 300€ qui seront versés à la ligue contre le cancer de l'Aude.

Conseil d'école : 3 nouveaux parents élus. Il y a 30 enfants en maternelle dont 3 de – de 3 ans. Les mesures sanitaires COVID appliquées sont celles du 1^{er} niveau. Les détecteurs de CO2 fonctionnent dans les classes

Il faut voir le fonctionnement de la sonnerie d'alerte à la maternelle

En primaire : 52 élèves. Les effectifs sont en baisse et l'équipe enseignante s'inquiète pour l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h10.